

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy**

Séance du : 21 décembre 2020

Convocation du : 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de M. Gérald GRIFFIT, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Gérald GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Anne-Marie GROS, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Rémy FREY, Roland AMADOR, Jean-François CONTOZ, Mallorie BOURGOGNE, Jean-Claude VALLIER, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Serge EYSSERIC, Karine PELLOUX, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOD, Roland AMADOR excusé a donné pouvoir à Fabien GASCARD, Mallorie BOURGOGNE excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT, Jean-Pierre BRIOULLE excusé a donné pouvoir à Alain BOYOD, Olivier REGORD excusé a donné pouvoir à Michel RICOU-CHARLES, Serge EYSSERIC excusé a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Karine PELLOUX excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT, Rajaa TOUSSAINT excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT.

ORDRE DU JOUR : Acquisition Clos d'Oriol – Demande de financement CRET 2

Le CRET 2 a été voté en Région le 15 mars 2019. Les CRET sont conclus pour une période de 3 ans, avec une clause de revoyure à mi-parcours. Cette clause de revoyure a été préparée et validée lors d'un Comité de Pilotage organisé le 16 septembre 2020. L'acquisition immobilière et foncière pour le développement d'un bâtiment d'entreprise quartier du Clos d'Oriol à Veynes est ajouté à la liste des opérations retenues dans le dispositif.

Le Conseil communautaire a délibéré pour l'acquisition de cet ensemble le 23 septembre 2020. Le Président de la CCBD a signé le 22 octobre 2020 une promesse de vente avec une clause de signature de l'acte authentique avant le 31 décembre 2020. Le règlement financier

de la Région impose de délibérer l'acquisition après le dépôt de la demande de financement et avant la signature de l'acte authentique.

Les biens à acquérir sont les suivants :

Des bâtiments anciennement à usage d'ateliers et de bureaux, actuellement désaffectés, avec terrain attenant, figurant ainsi au cadastre :

- Section AT, numéro 830, lieudit 2005 Route de Gap, pour une contenance d'un hectare trente et un ares trente-quatre centiares (01ha 31a 34ca).
- Section AT, numéro 833, lieudit Clot d'Oriol, pour une contenance de quatre ares seize centiares (00ha 04a 16ca).

Le plan de financement de l'opération d'acquisition est le suivant :

Prix d'acquisition :	160 000,00 €
Frais :	3 440,00 €
Subvention Région CRET 2 :	53 000,00 €
Subvention Etat DSIL 2020 :	53 762,40 €

La commission qui s'est réunie le 10 septembre 2020 et le 10 novembre 2020 a émis un avis favorable à cette proposition.

Le bureau réuni, le 7 décembre a également émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise le président à demander à la Région une aide de 53 000 € dans le cadre du CRET 2.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 23 + 8 pouvoirs	Pour : 26	Abstention : 0	Contre : 5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20201221-De133_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/01/2021

Affichage : 07/01/2021

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES